

Grille tarifaire Formations 2022/2023

Mise à jour : 06/01/2022

	Sem. MFR	Arrhes (*)	Cotisation à l'association	Séjours d'études / Mobilité	Internat (hébergement, restauration, animation)	TOTAL
4 ^{ème} EA	16	60 €	8 €	/	1968 €	1976 €
3 ^{ème} EA	16	60 €	8 €	240 €	1968 €	2216 €
2 ^{nde} TCV Animalerie	16	60 €	8 €	240 €	2139 €	2387€
2 ^{nde} TCV Univers Jardinierie	16	60 €	8 €	240 €	2139 €	2387 €
2 ^{nde} Productions Agricoles	16	60 €	8 €	/	2139 €	2147 €
1 ^{ère} Bac Pro CGEA	18	60 €	8 €	320 €	2407 €	2735 €
Term Bac Pro CGEA	18	60 €	8 €	150 €	2407 €	2565 €
CS Bovin Lait	12	60 €	8 €	/	1604 €	1612 €
CS Bovin Lait	13	60 €	8 €	/	1738 €	1746 €

(*) Les arrhes sont versées au moment de la pré-inscription ou de l'inscription, elles viennent en avance de la pension et ne sont pas restituées en cas d'annulation.

- Cotisation à l'association : adhésion annuelle à l'association MFR de VENANSAULT (obligatoire)
- Séjours d'études / Mobilité : Provision sur les frais d'un voyage de classe, une participation supplémentaire ou un remboursement peut avoir lieu suivant le coût réel du voyage (du fait des actions notamment)
- Internat (hébergement, restauration, animation) : frais liés à la vie résidentielle, comprenant l'hébergement, la restauration, les animations, les veillées...

Aides possibles déductibles sur les frais de pension

Statut scolaire :

- Bourse nationale des lycées de l'enseignement agricole (réception accord en novembre),
- Fond Social Lycéen (réception accord fin décembre)

Statut apprenti :

- Aides OPCO : Déduction mensuelle
 - Hébergement (6€/nuit)
 - Restauration (3€/repas)